



Changement de statut pour etudiant etranger

Par **papoutou**, le **04/08/2009** à **14:47**

Bonjour, je suis etranger depuis 2005 je suis pacsé avec ma copine (portugaise) et on attend un bébé pour le mois de novembre ; j'aimerais savoir si je peut demander un changement de statut pour pouvoir travailler plus et subvenir aux besoins de ma petite famille comment je peut le faire et quelles sont les risques ? merci d'avance

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **20:19**

Bonjour,

en tant que co-pacsé à une communautaire et bientôt parent de communautaire le changement de statut vers celui de "vie privée et familiale" ne devrait pas poser de problème et vous permettrait de travailler librement.

Renseignez vous sur le site de votre préfecture ou directement au guichet pour connaître la liste des pièces à fournir.

Par **papoutou**, le **09/08/2009** à **11:47**

bonjour Anais ; merci de m'avoir répondu, au faite j'aimerais savoir si ça pose un problème la durée de la vie commune (pacs) car ça fait pas longtemps qu'on s'est pacsé

Par **anais16**, le **10/08/2009** à **19:27**

Bonjour,

pour les co pacés de communautaire les conditions sont assouplies et en théorie il n'y a pas de conditions spécifiques de durée de vie commune depuis le pacs.

A vous de voir pour fournir un dossier des plus complets malgré tout, avec un maximum de preuves de vie commune.

Par **papoutou**, le **20/02/2010** à **20:57**

bonjour Anais je suis hereu papa d'un petit garçon depuis 3 mois, j'ai déposé à la préfecture une demande de changement de statut pour travailler et occuper de ma famille, il y a 10 jours j'ai reçu une lettre de la préfecture ; il me demande le certificat de nationalité portugaise de mon fils ou sa carte d'identité portugaise ; et la preuve que je m'occupe bien de mon fils alors que moi j'ai gardé aucune facture ; j'ai reçu à avoir l'acte de naissance au consulat portugais mais je crains que cela ne suffise ! que faire ? je suis vraiment perdu ! merci d'avance